

## SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine, tenue le 13 mai 2019, à compter de 19h30, au Centre municipal situé au 629 rue des Loisirs, **sous la présidence de monsieur Jean-Marc Ménard, maire**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal et du Code municipal.

---

Sont présents :

Les conseillers :

Conseiller #2 : Monsieur Simon Dufault  
Conseiller #3 : Monsieur Serge Chabot  
Conseiller #4 : Madame Francine Tremblay  
Conseiller #5 : Madame Francine Brasseur  
Conseiller #6 : Monsieur Gilbert Grenier

Absent :

Conseiller #1 : Monsieur Normand Roy

Est également présente :

Madame Caroline Lamothe, Directrice générale, greffière et secrétaire-trésorière

---

### ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2019
  - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil tenue le 2 mai 2019
- 3. SUIVI**
- 4. FINANCES**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaire de Mme Francine Tremblay
  - 6.2 Procédure pour le traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat;
  - 6.3 Semaine de la Municipalité
  - 6.4 Entériné un contrat / Nettoyage du système de ventilation au Bureau municipal
  - 6.5 Entériné l'abolition du poste de secrétaire principale
  - 6.6 Entériné mandat des avocats / Litige des Loisirs et de la Municipalité
  - 6.7 Fermeture du bureau municipal / Fête des Patriotes
- 7. SECURITÉ PUBLIQUE**
  - 7.1 Rapport du chef pompier
  - 7.2 Avis de prévention / Sammy Bélanger
- 8. TRANSPORT VOIRIE**
  - 8.1 Rapport de l'inspecteur
  - 8.2 Octroi de contrat pour le fauchage des chemins
  - 8.3 Entériné un contrat / Achat 1500 tonnes de MG20B
  - 8.4 Nettoyage de rue
  - 8.5 Demande du Club Quad
  - 8.6 Demande de M. Maurice Bisailon

- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 9.1 Rapport de vidange de fosse à sédiment
  - 10. URBANISME**
  - 11. LOISIRS CULTURE**
  - 11.1 Résultat du Sondage
  - 12. RAPPORT**
  - 13- VARIA**
  - 14- CORRESPONDANCE**
  - 14.1 Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités
  - 14.2 Demande d'autorisation / La Randonnée Jimmy Pelletier
  - 14.3 Offre de commandites en viande
  - 14.4 Lancement bottin Jeunesse  
17h30 à la Maison des jeunes d'Acton Vale
  - 14.5 Invitation aux municipalités - Consultation PDZA - 14 mai 18h
  - 15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**
  - 15.1 Demande Ressource Femme
  - 16- PÉRIODE DE QUESTIONS**
  - 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
- 

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

119-05-2019

Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20h00

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Sur proposition de monsieur Simon Dufault  
Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

120-05-2019

Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2019

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2019 et que tout semble conforme,

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Sur proposition de monsieur Serge Chabot  
Il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121-05-2019

Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil tenue le 2 mai 2019

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 mai 2019 et que tout semble conforme,

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Sur proposition de monsieur Simon Dufault  
Il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il est rédigé.

### 3. SUIVI

### 4. FINANCES

122-05-2019

#### Adoption des comptes payés et comptes à payer

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés et les comptes à payer en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures;

Attendu que monsieur Gilbert Grenier, conseillers responsables des finances, a pris connaissance de toutes les factures ainsi que des chèques qui font références à la liste des comptes;

Sur proposition de monsieur Gilbert Grenier  
Il est résolu d'accepter les comptes payés suivant :

Comptes payés	38 056.29\$	# C1900109 à C1900133 # L1900001 à L1900011
Salaires payés	8 327.98\$ 998.55\$	# D1900080 à D1900110 # P1900008-9-10

Comptes à payer	30 233.55\$	# C1900134 à C1900150 # L1900012 à L1900015
-----------------	-------------	------------------------------------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

### 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaire de Mme Francine Tremblay

La Directrice générale fait la mention que le document dûment complété : « Intérêts pécuniaires » de Mme Francine Tremblay a été déposé au bureau du greffier. Les membres du Conseil sont informés que ce document sera transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

123-05-2019

#### Procédure pour le traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci après : le « CM ») ou 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Francine Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

### **1. Préambule**

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

### **2. Objets**

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujetti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

### **3. Interprétation**

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

### **4. Fonctionnaire responsable**

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : [directiongenerale@ste-christine.com](mailto:directiongenerale@ste-christine.com), ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

### **5. Obligations du fonctionnaire responsable**

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a) Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b) Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- c) S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
- d) Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;

- e) Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f) Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

**6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique**

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

**7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »**

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

**8. Entrée en vigueur**

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

124-05-2019

Semaine de la Municipalité

Il est proposé par M. Gilbert Grenier

Et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense d'environ 400\$ pour souligner la semaine de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

125-05-2019

Entériné le contrat / Nettoyage du système de ventilation du Bureau municipal

Attendu qu'un nettoyage du système de ventilation du Bureau municipal est nécessaire pour la santé des employés;

Attendu que le mandat a été donné en date du 8 mai 2019 et ce, avec l'autorisation des élus;

En Conséquence,

Sur proposition de M. Serge Chabot

Il est résolu d'entériner le contrat de service à Ventilo Exp'air inc. de Granby au coût de 660\$ taxes en sus pour le nettoyage de la fournaise ainsi que des conduits de ventilation du Bureau municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

126-05-2019

Entériné l'abolition du poste de secrétaire principale

Attendu qu'une restructuration du service administratif a eu lieu;

En Conséquence,  
Sur proposition de M. Simon Dufault  
Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine désire entériner l'abolition du poste de Secrétaire principale du service administratif de la municipalité et de mettre un terme à l'emploi de l'employé numéro 216 et ce, en date du 15 mars 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

127-05-2019

Entériné le mandat des avocats / Litige des Loisirs et de la Municipalité  
Attendu que la Municipalité a mandaté la firme d'avocat Monty Sylvestre pour l'envoi d'une mise en demeure à l'administrateur du site Facebook des Loisirs de Sainte-Christine;

Sur proposition de Mme Francine Tremblay  
Il est résolu d'entériner la dépense concernant le mandat de la Firme Monty Sylvestre afin de rédiger et d'envoyer une mise en demeure à l'administrateur du site Facebook des Loisirs de Sainte-Christine afin de remettre l'administration du site aux Loisirs de Sainte-Christine. L'envoi du document s'est fait dans la semaine du 6 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

128-05-2019

Fermeture du bureau municipal / Fête des patriotes  
Sur proposition de M. Simon Dufault  
Il est résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal, lundi le 20 mai, pour la Fête des patriotes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **7. SECURITÉ PUBLIQUE**

### Rapport du chef pompier

Monsieur Jacques Leclerc, directeur du service incendie de Sainte-Christine, est absent.

### Avis de prévention / Sammy Bélanger

Un avis de prévention a été remis par M. Sammy Bélanger, inspecteur en prévention à l'emploi de la MRC d'Acton. Il est mandaté pour procéder à l'inspection des risques faibles et élevés qui va avoir lieu dans la Municipalité.

129-05-2019

### Prise électrique / Installation d'une cuisinière

Sur proposition de M. Gilbert Grenier  
Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine mandate Bombardier Électrique pour l'installation d'une prise électrique afin qu'une cuisinière soit installée à la Caserne Incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **8. TRANSPORT VOIRIE**

### Rapport de l'inspecteur

Monsieur Gilles Tétréault, directeur du service de voirie et cours d'eau de Sainte-Christine, fait son rapport mensuel.

### Octroi de contrat / Fauchage des chemins

130-05-2019

Sur proposition de M. Simon Dufault

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine octroie le contrat de fauchage des bordures et des levées de fossés des chemins des deux côtés à Débroussaillages Racine au coût de 2000\$ taxes en sus pour l'année 2019. Les dates prévues pour le fauchage sont :

- 15 juin : La première coupe, le fauchage des bordures et des levées de fossés (deux passes) des chemins
- 15 septembre : La deuxième coupe, le fauchage seulement (une passe)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Entériné un contrat / Achat de 1 500 tonnes de MG20B écono

Attendu que les conseillers ont autorisé la Directrice générale pour l'achat de 1 500 tonnes de MG20B écono pour le rechargement des chemins 2019;

En conséquence,

131-05-2019

Sur proposition de Monsieur Serge Chabot

Il est résolu à l'unanimité d'entériner l'achat de 1 500 tonnes de MG20B écono au coût de 17\$ la tonne incluant la livraison et l'installation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nettoyage de rue

132-05-2019

Sur proposition de M. Simon Dufault

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine mandate l'entreprise Myrroy pour le nettoyage de la zone blanche ainsi que le stationnement du Centre municipal pour l'année 2019 et ce, au coût de 118\$ / heure et au terme du contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Demande du Club Quad

**CONSIDÉRANT QUE** Le Club Quad de la MRC du Val du St-François est le résultat de la fusion en 2007 des Clubs de Windsor, St-François et Valcourt;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Club Quad de la MRC du Val St-François compte au-delà de 600 membres, qui proviennent de 50 municipalités différentes à travers le Québec dont 16 font partie de la MRC du Val St-François (**visibilité**);

**CONSIDÉRANT QUE** Le Club Quad de la MRC du Val St-François possède 187 kilomètres de sentiers dont 43 sur chemin public et que ses sentiers sont répartis dans 14 municipalités de la MRC du Val St-François;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Club Quad de la MRC du Val St-François travaille bénévolement dans le but de permettre une saine activité aux membres de la région. Le Club a des sentiers approuvés par les municipalités concernées. Le tout se fait conformément aux règlements de la fédération des Clubs Quad du Québec (assurance responsabilité, agents de surveillance de sentier etc.),

**CONSIDÉRANT QU'**Il est important pour la stabilité d'un Club face à ses membres d'investir dans le développement afin de garder ces derniers dans notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Club Quad de la MRC du Val St-François a comme objectif de donner à ses membres les meilleurs sentiers et ainsi promouvoir une région dynamique telle que vous en faites sûrement la promotion. Il y a plus de 350,000 véhicules immatriculés au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** Ce sport fait en sorte d'attirer de la clientèle pour les restaurants, stations d'essence et le commerce en général;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Club Quad de la MRC du Val St-François est présentement à prolonger un sentier 4 saisons déjà existant afin de permettre une plus grande distance à parcourir en saison estivale excluant les périodes de dégel (fermeture au plus tard le 30 mars jusqu'à la mi-mai selon la température) et de chasse au chevreuil (dates définies par la réglementation de la zone définie par la loi sur la chasse et la pêche du Québec);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de passage respecte la loi sur les véhicules hors route;

**CONSIDÉRANT QUE** les agents de surveillance de sentier font de leur mieux pour faire respecter les règlements sur les VHR;

**EN CONSÉQUENCE**

133-05-2019

Sur proposition de M. Serge Chabot

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine autorise le **Club Quad de la MRC Val St-François** afin d'ajouter les droits de circuler sur les distances définies sur les chemins suivants à ceux déjà obtenus dans le passé:

- 595 m sur le Rang 1;
- 6 km sur le Chemin Witty
- 1,74 km sur le chemin Derome
- 1,56 km sur le rang 8

Que la Municipalité de Sainte-Christine demande au Club Quad de la MRC Val St-François afin de se conformer à la réglementation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Demande de M. Maurice Bisailon

134-05-2019

Sur proposition de M. Gilbert Grenier

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine accepte la demande de M. Maurice Bisailon afin de disposer des matières extraites suite aux travaux exécutés par la Municipalité sur le 1<sup>er</sup> rang Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

Demande de la MRC d'Acton / Rapport de vidange de fosse à sédiment

M. Gilles Tétreault doit faire l'inspection des fosses à sédiments dans les cours d'eau sur le territoire de la Municipalité. Un rapport d'inspection doit être complété et envoyé au responsable à la MRC d'Acton.

**10. URBANISME**

Aucun point

**11. LOISIRS CULTURE**

Résultat du sondage

M. Ménard diffuse les résultats du sondage concernant l'autorisation des citoyens majeurs de la municipalité pour instaurer une tarification spéciale annuelle de 40\$ par résidence permanente ou de 20\$ pour les saisonniers pour l'entretien et/ou l'aménagement du bâtiment (église). Suite au dépouillement du 25 avril 2019 et ce, devant les citoyens présents, les résultats sont :

Oui = 60

Non = 216



M. Ménard fait la mention que tous les sondages ont été détruit sur place suite à sa demande et ce, devant les citoyens présents lors du dépouillement du sondage du 25 avril 2019

Les citoyens étaient invités, sur le sondage, de mentionner leurs idées afin de mettre en place des activités sociales et/ou sportives et/ou culturelles dans ce bâtiment (église). Les commentaires et/ou les suggestions ont été conservés afin que les élus puissent en prendre connaissance.

135-05-2019

Contribution municipale 2019 / Loisirs de Sainte-Christine

Sur proposition de M. Simon Dufault

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine verse la contribution municipal 2019 de 6 000\$ aux Loisirs de Sainte-Christine pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

136-05-2019

Représentant des Loisirs

Considérant qu'il y a nécessité de procéder à un changement d'un conseiller responsable des Loisirs de Sainte-Christine Bagot (Inc);

Considérant que les deux élus responsables des Loisirs ont été nommés par résolution numéro 252-12-2018;

En conséquence,

Sur proposition de M. Serge Chabot

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine nomme madame Francine Brasseur responsables des Loisirs de Sainte-Christine Bagot (Inc)

Que monsieur Normand Roy, conseiller, est démis de ces responsabilités auprès du comité des loisirs;

Que les deux élus responsables des Loisirs de Sainte-Christine Bagot (Inc) sont madame Francine Brasseur et monsieur Gilbert Grenier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

137-05-2019

**12. RAPPORT**

Enlèvement des fils de Bell et/ ou Cooptel

Sur proposition de M. Simon Dufault

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine demande à Bell ainsi que Cooptel pour l'enlèvement des fils et ce, suite à l'enlèvement des poteaux d'Hydro-Québec près de la route 222 et du chemin Béthanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13. VARIA**

Aucun point

**14. CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois de mai 2019 est déposé au Conseil.

Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités

Le ministère de l'Infrastructure et des Collectivités nous informe que le gouvernement du Canada fournira un supplément de 2,2 milliards de dollars au Fonds de la taxe sur l'essence fédéral.

Demande d'autorisation / La Randonnée Jimmy Pelletier

La Randonnée Jimmy Pelletier est un événement cycliste de type randosportive de St-Jean-sur-Richelieu à Québec en 5 jours, qui a pour but d'amasser des fonds pour deux organismes de la région de Québec qui ont un impact à la grandeur de la province. L'objectif est de recueillir plus de 200 000\$ net.

#### Offre de commandites en viande

Les éleveurs de porcs de la Montérégie offrent des commandites en viande pour les activités dans le but de mettre en valeur les producteurs d'ici et la qualité de leurs produits.

#### Lancement bottin Jeunesse

Les partenaires de la Table jeunesse de la MRC d'Acton vous invitent au lancement du répertoire des ressources communautaires d'adressant aux jeunes et jeunes adultes de la MRC d'Acton; Mardi 18 juin 2019 de 17h00 à 17h30 à la Maison des jeunes d'Acton Vale

#### Invitation aux municipalités - Consultation PDZA - 14 mai 18h

Dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole, nous convions les municipalités à une **consultation, le 14 mai prochain, au Carrefour des Générations à Acton Vale (voir invitation en p.j.)**. À noter que des producteurs agricoles et des organismes du milieu (communautaire, santé, économique) seront également présents. Il aimerait avoir la présence de deux représentants de la Municipalité. M. Jean-Marc Ménard ainsi que M. Serge Chabot font la mention de leurs présences lors de cette rencontre.

### **15-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Le sommaire des demandes d'aide financière du mois de mars 2019 est déposé au Conseil.

138-05-2019

#### Demande Ressource Femme

Sur proposition de Mme Francine Tremblay

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine autorise le versement d'une aide financière au coût de 100\$ à Ressources-Femme de la Région d'Acon, pour un événement bénéfique annuel qui aura lieu, le samedi 8 juin à la Salle Laurent Paquin d'Acton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **16- PÉRIODE DE QUESTIONS**

139-05-2019

#### Autorisation à M. François / Demande de passage QUAD

Sur proposition de M. Serge Chabot

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine autorise M. François Bisailon a demandé l'autorisation au Ministère des Transports pour que les VTT puissent circuler sur le 1<sup>er</sup> rang Ouest au niveau de la zone blanche de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

140-05-2019

#### Rapport d'activité du Service incendies de Sainte-Christine

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Christine est dans l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité et de le transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique;

Considérant que le Directeur du Service incendies de Sainte-Christine confirme l'exactitude des renseignements dans le rapport d'activité;

Par conséquent,

Sur proposition de M. Simon Dufault

Il est résolu que la Municipalité de Sainte-Christine adopte le rapport d'activité approuvé par le Directeur du Service incendies de Sainte-Christine et de le transmettre au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

141-05-2019

**17-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

Sur proposition de monsieur Serge Chabot

Il est résolu que l'assemblée soit levée à 21h50

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ